



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES
Séance du 06 juillet 2023**

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

Présents : Michel COSTES, François GAULTIER DE KERMOAL, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jérémy CRANSAC, Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET, Claude ISNARD

Absents : Jimmy SOULIE

Excusés : Vincent BOUSQUET, Geneviève COSTES

Représentés : Monsieur FRAYSSE par Monsieur COSTES, Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Monsieur FRAYSSIGNES par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL

Secrétaire : Madame DRULHE Aurélie

Date de la convocation : 27 juin 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENTION DE L'ECOLE DES CHÊNES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée pour la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet cité en objet dont l'enveloppe financière estimative s'élève à 200 000 euros HT.

Pour rappel, l'objectif de ce projet est :

- La réhabilitation/extension de l'actuelle école publique – les chênes
- Le remplacement de l'actuel préau, exigü et peu fonctionnel
- Le nivellement maximal de la cour, qui comporte actuellement deux niveaux

Et dont les finalités sont :

- Affecter la totalité du bâtiment existant à l'école
- Améliorer les performances thermiques et énergétiques de l'équipement
- Assurer la mise aux normes de l'établissement, pour ce qui concerne l'accessibilité PMR notamment
- Satisfaire aux exigences sanitaires pour ce qui concerne la restauration
- Améliorer les fonctionnalités de l'établissement dont notamment pour :
 - o La cour
 - o Le préau
 - o Les circulations
 - o Les sanitaires
 - o La restauration
 - o Le périscolaire (ALAE)
- D'une façon générale, entretenir et valoriser un patrimoine public

Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17/02/2023,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>

Vu les 12 plis de candidatures reçus dans les délais prescrits ;

Vu la réunion de la commission d'appel d'offre du 30 mars 2023 pour l'analyse des candidatures et les trois retenus à savoir :

1- Atelier d'Architecture CARTAYRADE et son équipe BET INSE, Gamba Acoustique

2-CL Architecture, IB2M, SIGMA Acoustique et Vincent PRAT

3- Droit de cité Architectes, INSE, EIRL DESVAUX-TREC, SIGMA Acoustique

Vu la visite organisée sur le site de l'école élémentaire le 19 avril 2023,

Vu le lancement de la phase offre de la procédure auprès des trois candidats retenus avec date limite de dépôts des plis offre le 16 juin 2023,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offre du 05 juillet 2023 pour les auditions successives des trois candidats retenus ,

Considérant qu'au regard des critères de l'avis de publicité complété par le règlement de consultation (critères de l'article 5.4), parmi les candidats ayant présenté une offre, l'entreprise mandataire suivante a été retenue par la Commission d'Appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation / extension de l'école primaire les Chênes dans le cadre le cadre de l'appel d'offre avec négociation :

1- Atelier d'Architecture CARTAYRADE et son équipe BET INSE, Gamba Acoustique

La commission d'appel d'offre a décidé à l'unanimité le versement de la prime prévue à l'article 7 du règlement de consultation un montant de 8 000€ HT aux trois équipes pour leur prestation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 12 voix dont 3 procurations,

DECIDE

-D'ATTRIBUER, le marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la réhabilitation et extension de l'école des chênes, à l'Atelier d'Architecture CARTAYRADE et son équipe BET INSE, Gamba Acoustique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché,

AUTORISE le versement pour leur prestation aux trois équipes,

DIT que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Monsieur COSTES Michel (Maire)

Madame Aurélie DRULHE
(Secrétaire de séance)

